

RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 01109
Numéro SIREN : 820 814 101
Nom ou dénomination : 2 BD VITRE

Ce dépôt a été enregistré le 18/10/2021 sous le numéro de dépôt 15397

2 BD VITRE
Société par Actions Simplifiée
au capital de 100 000 Euros
93, Avenue Henri Fréville 35000 RENNES
RCS RENNES 820 814 101

EXTRAIT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un,
Le trente septembre,
A neuf heures trente,

Les associés de la Société 2 BD VITRE, Société par Actions Simplifiée au capital de 100 000 Euros, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au siège social – 93, Avenue Henri Fréville 35000 RENNES, sur convocation faite par le Président.

Il résulte de la feuille de présence, signée par les associés en entrant en séance que sont présents ou représentés :

- **La Société THABOR DISTRIBUTION**
représentée par la société BLOT IMMOBILIER
Mme Sandra BLOT - ès-qualités
propriétaire de..... 5 000 actions

- **La Société ARCADES DISTRIBUTION**
Représentée par la société bWOOD
M. Pierre BERTIN - ès-qualités
propriétaire de..... 5 000 actions

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre BERTIN, agissant en qualité de représentant de la Société bWOOD, elle-même Présidente de la société ARCADES DISTRIBUTION, Présidente.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent la totalité des actions composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Monsieur Jean-Hugues HOUEDRY, Commissaire aux comptes est absent excusé.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence à l'assemblée,
- Le cas échant, les pouvoirs des associés représentés,
- La copie des lettres de convocation adressées aux associés,
- La copie de la lettre de convocation adressée aux commissaires aux comptes,
- Le rapport du Président,
- Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Les rapports du commissaire aux comptes,
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée,

Puis le Président déclare que son rapport, le textes des projets de résolutions proposées, le rapport du Commissaire aux comptes ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce ; approbation de ces conventions ;
- Quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Examen du mandat des commissaires aux comptes,
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture de son rapport, du rapport du Commissaire aux comptes et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentées.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Diverses observations sont alors échangées, puis, personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président soumet successivement aux voix les résolutions suivantes :

DEBUT DE L'EXTRAIT

CINQUIEME RESOLUTION

Examen du mandat des commissaires aux comptes

Les mandats de Monsieur Jean-Hugues HOUEDRY, Commissaire aux comptes titulaire, et du Cabinet RSM OUEST AUDIT, Commissaire aux comptes suppléant, étant arrivés à expiration, l'assemblée générale décide de ne pas les renouveler.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

Pouvoirs en vue des formalités

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal ainsi que du bilan, compte de résultat et de l'annexe, en vue d'effectuer auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de RENNES, les dépôts requis par la réglementation en vigueur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

FIN DE L'EXTRAIT

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, Monsieur Le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par les participants.

ARCADES DISTRIBUTION,
bWOOD - M. Pierre BERTIN - ès-qualités



THABOR DISTRIBUTION,
BLOT IMMOBILIER - Mme Sandra BLOT - ès-qualités

